

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**COMMUNE
de
BINDERNHEIM**



ARRETE MUNICIPAL

**Règlementant temporairement l'occupation
du parking centre village sis 2 rue du Sel**

Le Maire de la Commune de Bindernheim

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2212-1 et L 2212-2 ;
- Vu** Le Code Pénal et notamment ses article R 610-5 et 131-13 ;
- Vu** la demande du 19 février 2026 de Monsieur KRETZ Clément, Président de la Musique Union ;

Considérant que l'organisation de la partie conviviale à l'issu du concert annuel du printemps de la Musique Union nécessite de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking centre village,

ARRETE

Article 1 : La Musique Union est autorisée à occuper le parking centre village sis 2 rue du Sel, **le samedi 21 mars 2026 de 17h00 à 00h00** à l'occasion de la partie conviviale à l'issu du concert de printemps. La circulation et le stationnement seront interdits sur le parking (sauf secours). La Musique Union est autorisée à tenir un débit de boissons temporaire sur le parking de 17h00 à 00h00.

Article 2 : La signalisation ainsi que les mesures de sécurité seront à la charge de la Musique Union. Les panneaux de signalisation mis en place pour les besoins de la manifestation devront être solidement attachés. Les supports mobiles devront être lestés à leur base par une masse constituée de matériaux non agressifs, par rapport à la sécurité routière. Toutes les mesures liées au plan Vigipirate sont entièrement à la charge de l'organisateur.

Article 3 : les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre communal et publié selon l'usage local. Ampliation en sera adressée

- M. KRETZ Clément, Président de la Musique Union
- M. le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim/Sundhouse
- La Brigade Verte
- M. le Chef de la section locale des sapeurs- pompiers

Bindernheim, le 02 mars 2026
Le Maire, Christian MEMHELD

